

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Département de Saône et Loire
Arrondissement de LOUHANS,
Commune de THUREY

Le 17 septembre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et le 17 septembre à 19 heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation du 11 septembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Étaient présents Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Jean-Michel FROMONT, Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Christine PERREAUT, Aurélien COLAS, René ROSAT, Isabelle REBILLARD, Marie-Noëlle PAQUELIER, Joris LACOUR.

Était absent : Emmanuel MERLE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Michel FROMONT, Maire, qui a nommé Mme Marie-Noëlle PAQUELIER comme secrétaire de séance

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 à l'unanimité des membres présents.**
- **Transfert de certains pouvoirs de police du Maire au président de la CCB71** en matière de voirie, d'habitat et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage : Refus du transfert à l'unanimité. 3 arrêtés correspondants seront pris prochainement par Monsieur le Maire.
- **Transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au profit de la CCB71 :** la Délibération sera prise lors du prochain conseil municipal compte tenu du délai de 3 mois imposé pour statuer sur le transfert de cette compétence (décision entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.)
- **Election des sénateurs le 27 septembre 2020 : Désignation du délégué du conseil municipal et ses suppléants.** Délibération no 27/2020 approuvée à l'unanimité des membres présents.
 - M. Jean-Michel FROMONT est élu délégué.
 - Mme Evelyne CHANUSSOT est 1^{ère} suppléante.
 - Mme Christine PERREAUT est 2^{ème} suppléante.
 - M. Aurélien COLAS est 3^{ème} suppléant.
- **Instauration d'un droit de préemption urbain au profit de la commune** par délibération no 28/2020 adoptée à l'unanimité
- **La délibération no 30/2020 concernant l'élection des délégués aux divers syndicats** annule et remplace la délibération no 12/2020 du 23 mai 2020 (approbation à l'unanimité).
- **Révision des tarifs des concessions et du columbarium au cimetière :**

Afin d'harmoniser les tarifs avec les communes alentours, la commission cimetière a proposé les éléments suivants :

1) Les durées d'acquisition possibles des concessions funéraires, du columbarium et de cavurnes sont de **30 ans**

Les tarifs passent à :

✚ **200 €** pour une concession funéraire.

✚ **550 €** pour une concession de columbarium.

✚ **200 €** pour une cavurne

2) Les autres tarifs et durées ne sont plus applicables.

La délibération no 31/2020 s'y référant est adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Modification concernant la dénomination de 2 places de la commune :**

Afin que la dénomination des places corresponde à la fonction des bâtiments,

La place de la mairie devient la place des écoles et la place de l'église devient la place de la mairie.

La délibération correspondante no 29/2020 est approuvée à l'unanimité.

La mise en place est immédiate.

- **Réflexion concernant la réouverture de la salle des fêtes :**

Compte-tenu des récentes évolutions sanitaires défavorables le conseil préfère continuer à ne pas ouvrir la salle des fêtes au public.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Présentation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :**

Le Maire a présenté les itinéraires de promenades référencés sur Thurey et émis le souhait qu'une association prenne en charge le fléchage de ses chemins afin de développer les visites sur notre commune. La mairie prendrait en charge le coût du matériel.

- **Piscine scolaire :**

Sans élément concret, la décision de prise en charge des frais de piscine du cycle 2, non obligatoire, n'a pas été validée.

- **Projets 2020-2021 :**

1 Les travaux concernant l'aménagement de la place de la mairie commencent le 22 septembre pour une durée de 3 semaines.

2 Futur lotissement :

Le terrain sera borné le lundi 21/09/2020.

3 Achat d'une caméra de surveillance concernant le point Tri des déchets :

Suite aux incivilités commises régulièrement, une caméra a été achetée au prix de 315 € avec un abonnement mensuel de 8 €.

L'installation sera effectuée prochainement et les contrevenants seront verbalisés.

4 Bruits au Villerot :

Enedis interviendra le vendredi 18 septembre en coupant l'électricité par zones.

L'ARS procédera à des enregistrements des basses fréquences pour étudier leurs variations.

Le Maire lève la séance à 23 heures .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus et ont signé le registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

Le Maire, Jean-Michel FROMONT

